

## 2 roues et contrôle technique finie la tolérance



2 roues et contrôle technique finie la tolérance

Désormais tous les propriétaires de motos et de scooters de plus de 7 ans doivent avoir passé le contrôle technique. Les contrevenants risquent depuis le 1er janvier 2025, une amende de 135 €.

Le contrôle technique des deux roues est obligatoire depuis avril dernier, mais les autorités avaient laissé jusqu'au 31 décembre aux motocyclistes pour se mettre en règle

### Un contrôle technique valable trois ans

Il concerne les véhicules de catégorie L, dès 50 cc, ce qui englobe la plupart des deux-roues motorisés, dont notamment :

- les cyclomoteurs ;
- les motos ;
- les scooters ;
- les tricycles à moteur ;
- les quadricycles légers et lourds.

Il en coûte environ 70 euros. En Occitanie 300.000 engins sont concernés.